

▶ INSCRIPTIONS

Rentrée Scolaire

2026-2027

Du 5 janvier
au 6 février
2026 !



▶ En septembre 2026, votre enfant fera sa rentrée :



> en 1^{ère} année à l'école maternelle

Pour les enfants nés en 2023

> en cours préparatoire (CP), 1^{ère} année à l'école élémentaire

Passage de la maternelle en élémentaire

▶ Vous présenter au service enfance et vie scolaire avec :

> Une copie du livret de famille

> Si divorce ou séparation : le jugement attestant de l'autorité parentale et de la résidence de l'enfant ou la signature des deux parents

> Un justificatif de domicile de moins de 3 mois (quittance ...)

▶ Pour finaliser l'admission, vous présenter à l'école avec un certificat d'inscription, dans les créneaux fixés par l'école.

▶ Dérogation pour l'année 2026–27, avant le 2 mars 2026

Si vous souhaitez formuler une demande de dérogation au secteur scolaire, vous devez :

> Remplir l'imprimé (à télécharger ou remplir sur place en mairie)

> Adresser une lettre au maire en précisant les raisons de la demande

> Joindre les documents permettant de justifier la demande

Contact



Service enfance et vie scolaire

04 76 70 53 79

Hôtel de ville - Place André Balme

Seyssinet-Pariset

Vous pouvez télécharger les imprimés d'inscription et de demande de dérogation pour l'année scolaire 2026-2027 et les remplir avant de vous rendre à l'hôtel de ville : www.seyssinet-pariset.fr

Accès direct, Portail famille, dossier « Documents » de la page d'accueil.